FONDS DE DOTATION OPERA DE LYON

Association
Siège social : 1 Place de la Comédie - 69001 LYON
SIREN 339 391 021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

ORFIS SAS | RCS Lyon 957 509 045
79, boulevard Stalingrad - 69100 Villeurbanne
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon - Riom

FONDS DE DOTATION OPERA DE LYON

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'administration du fonds de dotation OPERA DE LYON,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation OPERA DE LYON, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 10 juin 2026

Le commissaire aux comptes

ORFIS

Signé par Valerie Orchampt Malnoy
Le 10 juin 2026



doc_nQDY
tx_wra3J6qBmlO7

Valérie MALNOY

Entité FONDS DE DOTATION DE L'OPERA DE LYON Exercice clos le : 31/12/2025

BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)				
COMPTES DE LIAISON (III)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	289 361		289 361	339 040
TOTAL (IV)	**289 361**		**289 361**	**339 040**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**289 361**		**289 361**	**339 040**

Entité **FONDS DE DOTATION DE L'OPERA DE LYON** Exercice clos le : **31/12/2025**

BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consomptibles	286 551	15 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**286 551**	**15 000**
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		312 134
TOTAL (III)		**312 134**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 400	11 906
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	410	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	**2 810**	**11 906**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**289 361**	**339 040**

Entité FONDS DE DOTATION DE L'OPERA DE LYON Exercice clos le : 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	1 598 449	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		1 300 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	312 134	143 052
Autres produits	9 506	
TOTAL I	**1 920 089**	**1 443 052**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 055	13 252
Aides financières	1 920 000	1 300 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		130 000
Autres charges	528	
TOTAL II	**1 923 583**	**1 443 252**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-3 494**	**-200**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 904	200
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	**3 904**	**200**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**3 904**	**200**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	**410**	

Entité **FONDS DE DOTATION DE L'OPERA DE LYON** Exercice clos le : **31/12/2025**

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	410	
Total des produits (I+III+V)	**1 923 993**	**1 443 252**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**1 923 993**	**1 443 252**
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Fond de Dotation Opéra de Lyon

Annexe au bilan et compte de résultat

Annexe

- Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 et dont le total est de 289 361 euros
- Au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 0 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 6 mai 2026.

Modèle économique

Le Fond de dotation a été créé le 14 décembre 2021 par l'Opéra de Lyon.

Il a pour objet de porter les actions d'intérêt général initiées ou soutenues par son fondateur, et à titre principal de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute mission d'intérêt général à caractère culturel dont l'action sera consacrée à la création artistique sous toutes ses formes et à la démocratisation de l'art dans toute sa diversité, et particulièrement l'art lyrique, musical et chorégraphique, en offrant au plus grand nombre la possibilité d'une pratique artistique, en tant que spectateur ou contributeur.

Pour ce faire les moyens mis en œuvre sont des moyens financiers et humains.

Les moyens financiers comprennent :

- Les recettes provenant de mécénat
- Et plus généralement toutes ressources non interdites par un texte législatif ou règlementaire ou par la jurisprudence.

Les moyens humains comprennent :

- Des personnels salariés par le fondateur Opéra de Lyon sur des fonctions administratives

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généraux du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2014-03) ainsi que du règlement 2023-03 relatif à la modification du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le règlement ANC n° 2022-O6, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.
Les éléments qui étaient auparavant classés en résultat exceptionnel, mais qui relèvent désormais de l'activité courante ou récurrente, sont présentés dans les rubriques appropriées du compte de résultat (par exemple, charges ou produits d'exploitation).
Les transferts de charges, qui étaient auparavant comptabilisés en produits (compte 79), sont désormais directement imputés en diminution des charges correspondantes (par exemple, charges de personnel, charges externes, etc.) ou comptabilisés dans d'autres comptes de produits (comptes 708, 758 ou 757).
Au niveau du bilan, les charges constatées d'avance sont maintenant comptabilisées dans la rubrique « Créances ».
Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendances des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Au cours de l'année 2025, le Fonds de Dotation a perçu un don d'un million huit-cent soixante-dix mille euros destinés à soutenir l'activité artistique de l'Opéra de Lyon, et plus spécifiquement pour le festival 2025 : « Se saisir de l'avenir » (*La Force du destin, 7 minutes et L'Avenir nous le dira*) ainsi que pour *Boris Godounov* et *Les Contes d'Hoffman*. Ce don n'était pas assorti de contreparties et a été intégralement reversé à l'Opéra de Lyon.

Événements à la clôture

- L'Opéra National de Lyon a émis un avoir pour le Fonds de dotation d'un montant de 9 506.30€.
- Le Fonds de dotation a eu une trésorerie excédentaire, sur une période au cours de l'année 2025, qui a donné lieu à un placement financier sur un CAT (Comptes à Termes) et a généré 4 104€ d'intérêts.
- Le Fonds de dotation a payé 410€ d'impôts sur les produits financiers (intérêts acquis du CAT).

Contributions volontaires en nature

Néant

Immobilisations incorporelles

Il n'y a pas d'investissement à ce jour

Immobilisations corporelles

Il n'y a pas d'investissement à ce jour

Créances

Néant

Résultat exceptionnel

Néant.

Fonds propre consomptible

Le fond de dotation a été constitué avec une dotation consomptible d'un montant de 15 000 euros

Honoraires du commissaire aux comptes

Pour l'exercice 2025, le montant des honoraires du commissaire aux comptes pris en charges s'élève à 2 400 euros TTC.

Engagements financiers

Néant

Entité FONDS DE DOTATION DE L'OPERA DE LYON Exercice clos le : 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Affectation du résultat B	Augmen-tations C	Diminutions D	Solde à la fin de l'exercice E=A-B+C-D
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
- Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
- Apports avec droits de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consomptibles	15 000		1 870 000	-1 598 449	286 551
Résultats sous contrôle des tiers financeurs					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	**15 000**		**1 870 000**	**-1 598 449**	**286 551**

Entité FONDS DE DOTATION DE L'OPERA DE LYON Exercice clos le : 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

FONDS DEDIES ISSUS DE :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont amort.		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation - Total							
Contributions financières d'autres organismes - total							
Ressources liées à la générosité du public	312 133		312 133				
TOTAL	312 133		312 133				

TABLEAUX DE VARIATION DES FONDS REPORTÉS

FONDS REPORTES ISSUS DE :				Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations - Total							
Donations temporaires d'usufruit - total							
TOTAL							